

RÉSOLUTION

LE COMITÉ DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

Réuni à Delémont les 25 et 26 novembre 2002,

CONSIDÉRANT l'Entente entre le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, le Parlement de la Communauté française de Belgique et le Parlement de la République et Canton du Jura, instituant un Comité de coopération interparlementaire ;

COMPTE TENU des objectifs du Comité qui sont le développement de la coopération interparlementaire entre les trois assemblées en vue du renforcement des liens entre les ressortissants de la Communauté française de Belgique, de la Vallée d'Aoste et du Canton du Jura ;

ETANT DONNÉ qu'à cette fin, le Comité peut recommander aux assemblées et aux gouvernements des trois Entités des initiatives ou mesures propres à développer une politique de coopération ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un suivi des résolutions adoptées et une meilleure prise en charge des questions découlant de ces résolutions mêmes ;

CONSIDÉRANT le programme de coopération pour les années 2003 à 2005 approuvé par la Commission mixte permanente chargée de l'application de l'accord de coopération conclu en 1994 par le Gouvernement valdôtain et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique ;

CONSIDÉRANT le programme de coopération pour les années 2003 et 2004 approuvé par la Commission mixte permanente chargée de l'application de l'accord de coopération conclu en 1988 par le Gouvernement de la République et Canton du Jura et le Gouvernement de la Communauté française de Belgique ;

SALUE

la prise en compte des recommandations du Comité de coopération interparlementaire, dans l'élaboration des programmes de coopération pour les années à venir entre les Gouvernements de la Communauté française de Belgique et de la Vallée d'Aoste et entre les Gouvernements de la Communauté française de Belgique et de la République et Canton du Jura.

INVITE

1. les Assemblées de la Vallée d'Aoste et de la République et Canton du Jura, à l'instar de ce qui se fait au Parlement de la Communauté française de Belgique, à adopter en séance

- plénière les résolutions qui lui sont soumises par le Comité de coopération interparlementaire ;
2. les Assemblées des trois Entités à mieux assurer le suivi des résolutions adoptées par le Comité de coopération interparlementaire ;
 3. les Gouvernements de la Vallée d'Aoste, de la Communauté française de Belgique, de la République et Canton du Jura, dans le cadre de leurs accords de coopération respectifs, à préciser les critères objectifs quant aux choix des activités à réaliser dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre les trois parties ;
 4. les Gouvernements des trois Parties, dans le cadre de leurs accords de coopération respectifs, à étendre leur collaboration à des projets concernant la coopération en matière d'éducation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

ESTIME

- Qu'il serait indispensable qu'un accord de coopération analogue soit signé entre le Gouvernement de la République et Canton du Jura et le Gouvernement de la Vallée d'Aoste, afin de promouvoir l'adoption de mesures concrètes concourant à la connaissance réciproque du patrimoine culturel, social, éducatif, professionnel et économique, en rappelant dans ce sens que les vœux émis par le Comité de coopération interparlementaire en novembre 2000 sont restés sans suite ;
- Qu'il serait également opportun que les Gouvernements de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale puissent compléter les accords précités dans les matières qui relèvent de leurs compétences.

La délégation du Conseil régional de la Vallée d'Aoste était composée de M. Roberto Louvin, président du Conseil régional, de MM. Aldo Cottino, Giuseppe Cuc, Renato Praduroux et Dario Comé, conseillers régionaux, de Mme Silvia Carrel, chargée de mission, et de Mme Caterina Sergi, professeur.

La délégation du Parlement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles était composée de Mme Françoise Schepmans, présidente du Parlement, de MM. Guy Saulmont, Michel Lebrun et André Bailly, députés, de M. Christian Daubie, greffier, et de M. Fernand Morsa, fonctionnaire.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de M. Vincent Theurillat, président du Parlement, de MM. Pierre-André Comte, Pascal Perrin, Jérôme Oeuvray et Mme Françoise Cattin, députés, de M. Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat et de Mme Nicole Roth, fonctionnaire.